

FICHE PROGRAMME

Objectifs

- **Comprendre** les enjeux des déchets pour les entreprises
- **Identifier** les bonnes pratiques applicables à son entreprise
- **Mettre en place** un plan de réduction
- **Evaluer & diagnostiquer** l'organisation de son entreprise.

Secteurs et produits concernés

La cible principale de ces formations sont les entreprises du secteur industriel et celle du secteur des services, ce qui couvre une large part des entreprises opérant en France. Les industries sont souvent les plus grosses consommatrices de divers flux énergétiques (carburants, électricités, gaz...) alors que les entreprises du secteur tertiaire sont plutôt portées sur les produits finis et les matières premières telles que le papier. Dans tous les cas, il existe des solutions pour réduire son empreinte environnementale et ses déchets dès l'achat, et jusqu'à la fin de vie en passant, bien sûr, par l'utilisation pure et simple.

Collaborateurs concernés dans chaque entreprise

Tous les niveaux de l'entreprise doivent être impliqués dans la démarche de développement durable de leur organisation. A partir de cela, il s'agit de déterminer et d'adapter les contenus de formation en fonction du rôle de chacun : conception de la stratégie, impulsion et diffusion des bonnes pratiques, exécution et retours vers une démarche d'amélioration continue... Ainsi, la direction générale, les responsables de production, du DD, de la RSE, QSE ainsi que l'ensemble des collaborateurs peuvent être formés selon leurs compétences et leur degré d'implication.

Connaissances requises

Dans la mesure où l'essentiel de la formation consistera à sensibiliser et enseigner les « bonnes pratiques », les formés vont être replacés directement dans le contexte de leur activité. En conséquence, la formation ne nécessite pas de connaissances autres que celle dont ils disposent déjà.

Animateur de la session

Dominique Béhar
 Directeur Terra 21, bureau d'étude en éco-conception et partenaire du média Terra Eco, il dispose d'une grande expérience dans le calcul d'une empreinte environnementale (Bilan Carbone, Bilan Papier, gestion des flux...). Ses études d'ingénierie et sa bonne connaissance des cycles de vies des produits font qu'il maîtrise parfaitement la thématique du déchet, ainsi que les processus qui font que l'on passe du produit au déchet.

Logistique

Date : le mardi 13 novembre 2012 de 9h à 17h30
 Durée : 7h30
 Repas et documentation inclus
 Lieu : 1, allée Cassard, 44000 Nantes.
 Plan : <http://goo.gl/maps/07QJB>

Programme

Introduction

Présentation & expression des attentes

Mise en contexte

Contexte réglementaire
 Enjeux au niveau européen
 Enjeux nationaux
 Initiatives existantes
 Le coût réel d'un déchet

Fondamentaux de la prévention

Fabriquer autrement :
Identifier les gisements de déchets...
 Concevoir autrement :
les fondamentaux de l'éco-conception...
 Distribuer autrement :
Emballer et acheter différemment...

Savoir-faire son état des lieux

Quantité, Dangerosité, recyclabilité

Méthodologie de prévention des déchets :

Identifier ses leviers techniques et managériaux

Plan d'actions individuel :

Hierarchiser, caractériser les actions

En savoir plus

<http://www.terra21.fr/Formation-a-la-prevention-des.html>
 02 51 82 29 72 - contact@terra21.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION**Formation concernée**

Code	Prevdech01
Titre	La prévention des déchets dans mon entreprise
Date	Mardi 13 novembre 2012
Lieu	Nantes

Condition tarifaire

La tarification suivante est applicable pour cette session

	Tarif nominal € HT	Offre promotionnelle* € HT	€ TTC
1 ^{er} participant	490	360	460.6
2 nd et plus	790	680	813.3

* : Nous consulter

Mode de règlement : Chèque Virement bancaire

Personne(s) à former

	Participant #1	Participant #2
Nom		
Prénom		
Entreprise		
Adresse		
Fonction		
Tel		
Courriel		

Facturation (si différent de la personne à former)

Organisation	
Adresse	
Contact	
Tel / mail	

Convention de formation

Cette formation est éligible au titre de la formation professionnelle. Si vous souhaitez une convention de formation, merci de l'indiquer :

OUI, je souhaite une convention NON je ne souhaite pas de convention

Date / signature

CONDITIONS GENERALES

Article 1 : Champ d'application

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Article 2 : Les frais de formation

Les prestations sont fournies au prix en vigueur au moment de la passation de la réservation. La liste des prix figure sur le devis en vigueur lors de la réservation et peut être communiquée sur demande.

Les frais de participation individuels indiqués pour chaque formation sont hors taxes (HT). Les tarifs forfaitaires comprennent les frais de pause et de déjeuner ainsi que les supports de cours.

Article 3 : Modalités de paiement

- Attention : Le règlement de l'acheteur doit impérativement être effectué avant le début de la formation.
- Dans le cas contraire, Terra 21 se réserve le droit de refuser au participant l'accès à la formation.
- Il est impératif de préciser le nom du module ainsi que le nom du participant, pour tout mode de règlement.

Par **chèque** à l'ordre de Terra 21.

Par **virement bancaire** à l'ordre de Terra 21

SARL Terra 21 – La Banque Postale – Centre de Nantes

Code banque : 20041

Code guichet : 01011

Compte : 1081252 H032

Clef RIB : 06

Article 4 : Annulation /report

Toute annulation doit impérativement nous parvenir par écrit plus de deux semaines avant le début de la formation.

Le cas échéant, la totalité du montant du stage plein tarif sera retenue au participant.

L'acheteur peut cependant se faire remplacer. Dans ce cas, ce dernier devra communiquer à Terra 21 par écrit, au moment de l'annulation, les noms et coordonnées du remplaçant.

Terra 21 se réserve le droit d'annuler/reporter la session si le nombre minimum de quatre inscrits n'est pas atteint deux semaines avant le début de la formation

Article 5 : Modification du Programme

Terra 21 se réserve le droit de modifier le programme, reporter ou annuler une session de formation si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent.

Article 6 : Lieu, transport et hébergement

Deux semaines avant chaque session de formation, un courrier électronique sera adressé au participant en lui précisant le lieu de formation et les horaires.

Article 7 : Les horaires de formation

La formation commence à 9h00 et se termine à 18h00 au plus tard.

Article 8 : Propriété intellectuelle

L'ensemble des documents remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

En conséquence, le participant s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit d'un responsable autorisé de IIL France.

Le participant s'interdit d'effectuer toute copie de logiciels utilisés dans les stages, à l'exception des exercices réalisés, à condition que les fichiers n'incluent en aucune façon des parties du programme protégé par un copyright, et après accord formel de l'animateur du stage.

Article 9 : Organisme de formation

Terra 21 s'assure tout au long du stage ou de la formation de l'acquisition des connaissances. Il sera délivré à la fin de chaque session de formation une attestation de présence.

Article 10 : Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre Terra 21 et ses Clients relèvent de la Loi française.

Article 11 : Attribution de compétences

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront.

La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société Terra 21 qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.